

**LE GRAND PERIGUEUX**  
**1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX**

## **DELIBERATION DD2021\_010**

Nombre de membres du conseil en exercice	
Présents	72
Votants	76
Pouvoirs	4

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 29 janvier 2021

**LE 4 février 2021**, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

### **PÉRIMOUV' - PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL DE LA GARE DE PÉRIGUEUX (PHASE 2) - ÉTUDE DE CIRCULATION**

#### **PRESENTS :**

M. AUDI, M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. CURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, Mme FAURE, M. GUILLEMET, Mme AUBISSE MICHAUD, Mme TOULAT, M. CHANTEGREIL, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYAS, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, Mme ESCLAFFER, M. GUILLEMOT, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme COURAULT, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, Mme FRANCESINI, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, Mme REYS, M. VADILLO

#### **ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

M. REYNET, M. MALLET, M. SERRE, Mme DUPEYRAT, M. PARVAUD, Mme SARLANDE, Mme LANDON

#### **POUVOIR(S) :**

M. COLBAC donne pouvoir à Mme SALOMON  
M. MOTARD donne pouvoir à M. CHAPOUL  
M. DUCENE donne pouvoir à M. SUDREAU  
Mme ROUX donne pouvoir à M. GUILLEMET

## PÉRIMOUV' - PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL DE LA GARE DE PÉRIGUEUX (PHASE 2) - ÉTUDE DE CIRCULATION

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Considérant que** par délibération en date du 17 septembre 2020, le conseil communautaire du Grand Périgueux a acté le projet d'aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal de la gare de Périgueux.

**Que** pour rappel, ce projet comprend principalement la réalisation d'une nouvelle passerelle et le réaménagement complet du parvis de la gare.



Arrivée de la passerelle sur le parvis de la gare

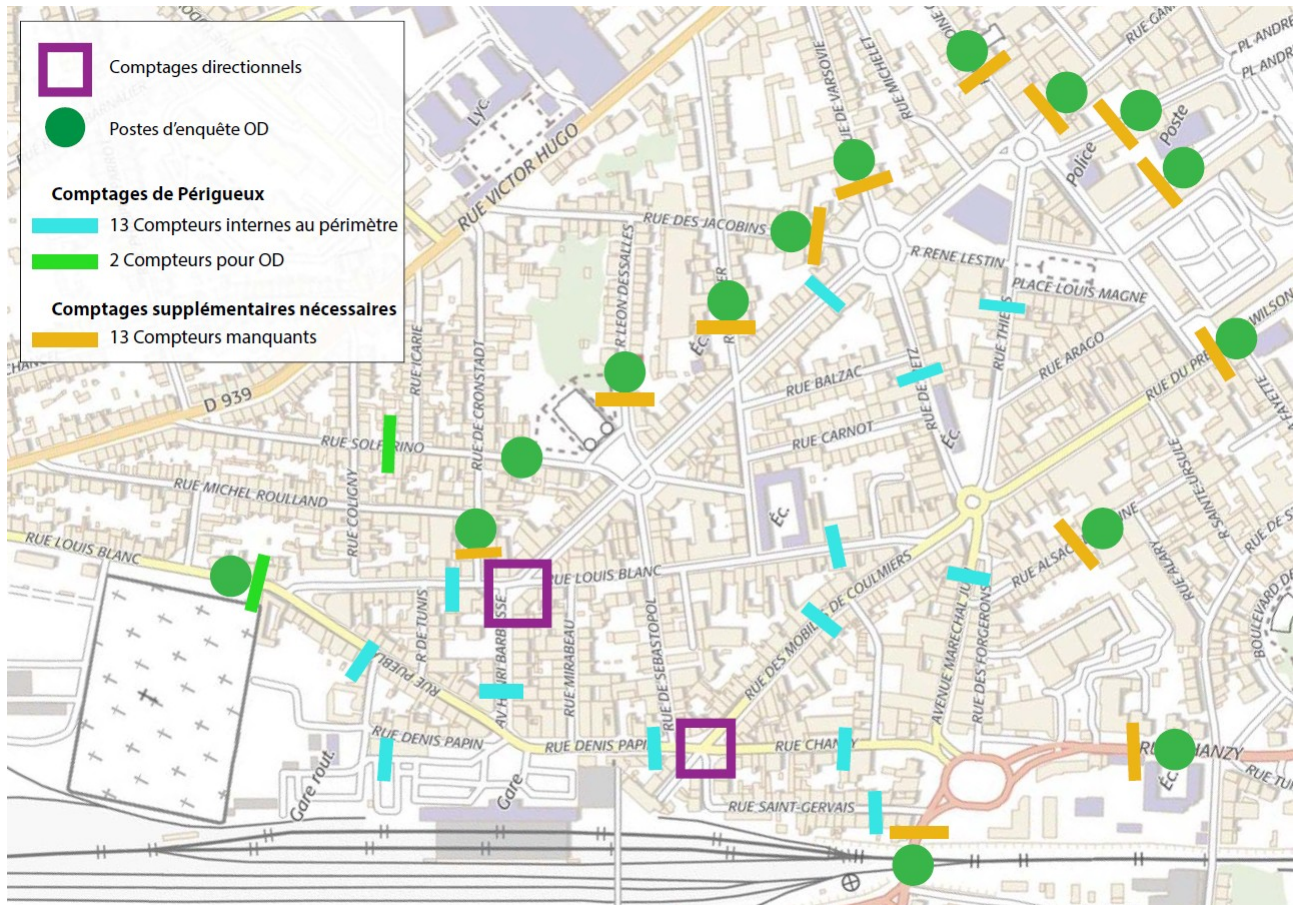


Vue du parvis réaménagé



- Des comptages directionnels : sur des carrefours stratégiques, les véhicules et enregistrent leurs mouvements (tourne à droite, à gauche, etc.)

Qu'il est à noter que l'ensemble de ces comptages font la distinction entre les poids-lourds et les véhicules légers.



Considérant qu'à l'issue de ces comptages, la circulation du quartier pourra être modélisée.

Qu'en intégrant les modifications géométriques de la voirie au niveau du parvis, il sera alors possible de simuler les impacts sur la circulation.

Considérant que cette étude et ses renseignements permettant conjointement à la Ville de Périgueux et au Grand Périgueux l'amélioration du projet :

- Pour la ville, envisager d'éventuelles modifications du sens de circulation d'une rue, modifier la gestion de priorités.
- Pour le Grand Périgueux, optimiser la gestion des carrefours à feux, optimiser la géométrie du projet,...

Qu'ainsi, il est proposé que cette étude soit financée à parité entre le Grand Périgueux et la Ville de Périgueux.

Que d'un coût estimatif de 35 000 € HT, elle sera pilotée conjointement par les deux collectivités dans le cadre du groupe de travail qui travaille sur les problématiques de mobilité.

Que le Grand Périgueux assurera l'avance des fonds et la commune les remboursera à parité au gré de la production de factures acquittées.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**



- Valide la réalisation d'une étude de circulation dans le quartier de la gare de Périgueux ;
- Valide les modalités de financement de cette étude à parité entre le Grand Périgueux et la Ville de Périgueux ;
- Autorise le Président à signer les documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 26/02/2021	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 26/02/2021	Périgueux, le 26/02/2021
	Le Président, Jacques AUZOU

